

PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

XXVII

19 novembre 1964

INSTALLATION
DE M. LE PROFESSEUR JEAN DELACRÉTAZ

EN QUALITÉ DE

RECTEUR

POUR LA PÉRIODE DE 1964 A 1966



LIBRAIRIE PAYOT
LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ
LAUSANNE
1965

TABLE DES MATIÈRES

Discours de M. le conseiller d'Etat PIERRE OGUEY, chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes . . .	7
Discours de M. le professeur HENRI ZWAHLEN, recteur sortant de charge	15
Allocution de M. MAURICE GRABER, stud. théol., président de l'Union des étudiants lausannois	27
Discours de M. le professeur JEAN DELACRÉTAZ, recteur entrant en charge	31

DISCOURS
DE M. LE CONSEILLER D'ÉTAT PIERRE OGUEY
CHEF DU DÉPARTEMENT
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES

Monsieur le Prorecteur,

Si l'Université était un royaume, je dirais qu'aujourd'hui vous déposez le sceptre, mais, en face du symbole de votre charge étalé devant nous, il est plus juste de dire que vous déposez sa masse.

La masse de l'Université, vous l'avez portée sur vos épaules avec un courage sans défaillance. Votre route ne fut pas constamment semée de roses, et les épines qu'on sait inévitables, sans doute, mais auxquelles un homme de cœur n'est insensible qu'en apparence, ne vous furent pas épargnées. En maintes circonstances, j'ai admiré chez vous une attitude calme, ferme et bienveillante, dont l'exemple ne fut pas sans effet, et un dévouement qui ne s'est pas relâché un seul instant. En sus de fonctions administratives déjà lourdes et l'examen de problèmes difficiles, vous n'avez pas craint de vous charger encore, de prendre des initiatives heureuses, de diriger personnellement des études nouvelles propres à faciliter et à accélérer le développement de notre Alma Mater.

Le Gouvernement vous en exprime sa profonde reconnaissance, et particulièrement celui de ses membres qui eut le privilège de travailler avec vous, en parfaite communion d'idées, d'intentions et d'opinions sur les mesures à prendre dans tous les domaines. Sous votre rectorat, Monsieur le Professeur Zwahlen, l'Université a progressé, sa situation s'est affermie et vous avez puissamment contribué à jeter les bases solides sur lesquelles s'édifiera son avenir.

Monsieur le Recteur,

La Faculté de médecine a l'honneur de donner un nouveau recteur à l'Université de Lausanne, en vertu d'une coutume respectée mieux que des lois écrites. Ce *turnus* immuable et équitable est pour moi l'occasion de témoigner l'intérêt de l'Etat à chacun des groupes de disciplines représentés à notre Université.

Lors de l'installation de votre collègue M. le professeur Boven, il y a dix ans, j'avais donc parlé de l'enseignement de la médecine et de son histoire. Y revenir serait d'une médiocre utilité. Autant en emporte le vent, serais-je tenté de dire ; ou plutôt, soyons équitable, autant en recouvre d'oubli le cuir des reliures et les casiers des archives universitaires ou cantonales.

Et pourtant, le sujet est encore d'actualité. Face à la pénurie de médecins, aux spécialisations inévitables, à l'ampleur de la médecine sociale, aux progrès des sciences médicales intimement liés à ceux des autres sciences, à la nécessité pour les praticiens de tenir à jour leurs connaissances, une refonte du programme des études médicales s'impose. C'est l'affaire des facultés de nos universités suisses, qui en ont déjà discuté, mais qui doivent aboutir à des propositions pratiques à bref délai, si elles ne veulent pas que des solutions peut-être moins heureuses leur soient imposées un jour par les autorités politiques après consultation d'experts choisis en dehors d'elles. Je suis d'autant plus à l'aise pour le dire que vous avez vous-même effleuré ce sujet Monsieur le professeur Delacrétaz lors de votre récente installation comme professeur ordinaire, en juin dernier.

D'autres problèmes se poseront à vous, Monsieur le Recteur. Vous les aborderez en médecin habile à poser un diagnostic et à découvrir les causes réelles au-delà des symptômes, à tenir compte de l'état de fait dans les traitements qu'il prescrit, et je suis persuadé que vous arriverez sinon à les résoudre tous, du moins à faire avancer la recherche de leurs solutions les meilleures, pour le bien de l'Université.

Mesdames, Messieurs,

Durant ces derniers deux ans, l'Université a poursuivi sa marche en avant et de manière très satisfaisante, M. le recteur sortant de charge vous en parlera tout à l'heure, en dépit des conditions de travail précaires de certains secteurs. L'effort de l'Etat lui non plus ne s'est pas ralenti, bien au contraire, et j'entends par Etat les autorités et le peuple vaudois tout entier. Deux chiffres suffiront à en donner une idée. Le budget de l'Université, ses facultés et ses écoles, a passé de Fr. 6 827 765.— en 1961 à Fr. 9 218 530.— en 1963 ; et l'effort se poursuit, le budget proposé au Grand Conseil cet automne atteignant le chiffre de Fr. 13 170 000.—. De plus, les crédits votés en 1961-1963 et au début de 1964 pour des constructions, transformations de bâtiments ou aménagements de locaux provisoires, les équipements en instruments et appareils font un total de Fr. 5 200 000.— ; mentionnons encore une somme de Fr. 22 000 000.— pour des achats de terrains permettant d'envisager l'avenir avec une certaine confiance. Quant aux logements pour étudiants, ils ont fait l'objet de deux décrets, l'un accordant un crédit de Fr. 600 000.—, l'autre garantissant les intérêts d'un emprunt de Fr. 1 600 000.—.

Ce bref rappel a pour but de vous assurer que les questions matérielles ne sont ni oubliées, ni négligées, mais, pensant constamment à l'avenir, je voudrais vous entretenir quelques instants du rôle que peuvent jouer les universités dans la recherche scientifique.

L'Université et la recherche scientifique

La recherche scientifique est à l'ordre du jour. Il n'est pas un journal, de capitale ou de province, pas de périodique ou d'illustré qui n'en ait entretenu ses lecteurs. Les économistes s'en inquiètent. Les premiers intéressés, hommes de science et de technique s'en préoccupent, et avec eux les autorités dont financièrement ils dépendent.

Des études sérieuses ont été faites par des personnalités qualifiées, préconisant divers moyens de mettre notre pays en mesure de lutter sur ce plan non seulement avec les nations de vieille civilisation, mais avec des pays neufs dont les récents progrès sont aussi stupéfiants que spectaculaires. En faire un exposé, si résumé soit-il, m'entraînerait trop loin, et ce n'est pas le lieu ni le moment d'en faire une critique. Tout au plus oserai-je dire que souvent les comparaisons avec l'étranger portant sur les chiffres absolus ou les pourcents, les titres des personnes ou les institutions de chez nous et d'ailleurs sont moins convaincantes que la comparaison de certains résultats, ce qui doit nous rendre circonspects dans le choix des moyens à employer pour atteindre un but sur lequel tout le monde semble être d'accord.

En revanche, il est de notre devoir à nous, nous tous responsables à un degré quelconque de l'Université, de réfléchir à la place qui sera la sienne dans l'immense bataille à livrer pour le progrès scientifique. L'évolution des choses nous y oblige car son rôle a fort diminué, en ce domaine.

Mis à part le cas de découvertes dues à des hommes isolés, produits conjugués d'une intelligence exceptionnelle et d'un préceptorat ou milieu exceptionnellement favorable, les progrès scientifiques furent l'apanage longtemps exclusif des facultés ou instituts qui s'y rattachent. Le professeur était un *savant*, et par là on n'entendait pas seulement un érudit dispensant la science acquise, mais un homme qui progressait dans la voie de la connaissance, résolvait des problèmes nouveaux, cherchait à perfectionner ou à remplacer des lois toujours partiellement justes ou provisoirement satisfaisantes.

Depuis un demi-siècle, la science a subi l'influence de trois facteurs : elle a crû en volume, elle s'est fractionnée, et elle est devenue immédiatement utilisable.

Ce dernier élément mérite d'être souligné, car il est d'importance. Le fossé qui existait autrefois entre le praticien (ingénieur, médecin, agronome ou navigateur) et le savant épris d'une science désintéressée est maintenant comblé. La science pure est l'objet de mille sollicitudes de la part des industriels, qui fondent leurs propres

instituts, des gouvernements avides de conquêtes spatiales, des militaires cherchant à perfectionner leurs moyens d'attaque ou de défense. Et partout, elle est encouragée à coups de millions, et de milliards.

Notre pays, qu'il le veuille ou non, doit faire un effort dans le même sens, mais comment ? A considérer la situation créée par l'ampleur de la science et son fractionnement qui tend à l'infini d'une part, et, d'autre part la nature, la tradition des universités, on peut sérieusement se demander si l'on n'aurait pas avantage à se passer d'elles et à construire à neuf, en créant des instituts de recherche rationnellement dirigés et peuplés, équipés en conséquence, et dotés de crédits illimités.

Cette solution aurait pour effet premier d'enlever aux universités les plus éminents de leurs professeurs, cette élite qui valut à la Suisse l'honneur insigne de compter dans le monde le plus de prix Nobel par kilomètre carré ! Elle aurait pour inconvénient majeur de leur enlever les meilleurs de leurs gradués, chefs de travaux et assistants destinés à prendre la relève. Car il ne faut pas se faire d'illusion, le chercheur spécialisé et utilisé comme tel ne pourrait pas, le plus souvent, au bout d'un certain nombre d'années, revenir à l'Université.

Incontestablement, si l'on veut accroître le nombre et la qualité des chercheurs, il ne faut pas tarir le fleuve à sa source, mais laisser aux universités une partie au moins de la recherche scientifique. Chaque professeur doit pouvoir s'y consacrer, déchargé d'une partie de ses cours ou séminaires, confiés à d'autres professeurs qui eux aussi partageront leur activité de la même manière. Nous allons dans cette voie, encouragés par le Fonds national, et il serait faux de croire que l'Etat s'en désintéresse. Le nombre des assistants actuellement occupés à la recherche autant qu'à l'enseignement suffirait déjà à prouver le contraire.

Toutefois, il est des domaines qui touchent à plusieurs facultés sans appartenir à aucune d'entre elles, et l'on peut imaginer l'opportunité de créer des centres de recherche indépendants à buts bien déterminés, comme aussi des centres exigeant l'investissement de sommes considérables à l'échelle nationale ou internationale.

A ces exceptions près, j'ai la conviction que les universités pourront assumer la majeure partie de la recherche scientifique fondamentale, moyennant qu'elles acceptent de coordonner leurs efforts et d'introduire en leur sein même l'esprit d'équipe indispensable. La coordination entre universités, et en tout premier lieu les universités romandes, est une nécessité pour l'utilisation de nos ressources limitées en argent et en hommes ; elle dépend de la bonne volonté et de la volonté des professeurs de s'entendre, sans quoi les ententes entre gouvernements ne peuvent rien. Quant à l'esprit d'équipe, dont sont animés certains d'entre vous, Messieurs les Professeurs, et je les en félicite, il devrait être généralisé, et embrasser des disciplines encore plus diverses. En un temps où toute découverte scientifique peut avoir un effet ou une application immédiate en d'autres domaines, des colloques élargis vous rendraient des services incalculables. Et j'imagine le profit qu'en pourraient retirer les étudiants avancés que vous inviteriez à assister à ces échanges de vues.

L'enseignement et la recherche me paraissent devoir rester étroitement liés non seulement pour la valeur de leur appui mutuel, mais pour des raisons simplement humaines.

Une nouvelle profession est née, celle de chercheur. On en veut partout, des chercheurs, on se les arrache à prix d'or. Nous devrions donc en former en grand nombre, fût-ce au détriment des autres professions, diriger le plus possible de nos jeunes vers ces postes prometteurs auréolés de gloire. Rendons-nous compte alors que nous prendrions vis-à-vis d'eux une lourde responsabilité :

Tout d'abord, le candidat chercheur a-t-il les qualités requises ? Il fut chez vous, professeurs, un excellent élève, à l'esprit vif, travailleur, il a même fait une thèse de doctorat honorable, sous votre direction, et on ne lui demande pas du génie, il travaillera en équipe. Mais savez-vous précisément si, dans un milieu nouveau, il s'adaptera au point d'être vraiment utile, ou encore si sa faculté de creuser et d'approfondir un problème ne se révélera pas, en peu d'années, terriblement limitée ? Qu'il soit renvoyé de sa place ou qu'il y reste, il sera déçu et souffrira d'une existence ratée. Continuons donc à bien préparer à leur profession des médecins, des

ingénieurs, des maîtres secondaires en éveillant leur goût de la recherche, où quelques-uns réussiraient très bien, mais donnons-leur la possibilité de revenir, sans honte ni obstacle à vaincre, à une activité correspondant mieux à leurs qualités.

Pensons plus loin encore, car l'expérience en est à ses débuts, et nous connaissons peu de très vieux chercheurs. L'esprit jeune est bouillant, admirablement mobile, il saisit très vite ; suffisamment nourri de science de base, il peut faire des départs fulgurants, trouver des choses étonnantes ; il gambade volontiers, et peut changer de voie avec le même succès. Plus tard, l'homme se calme. Il a davantage le sens de la continuité. Son effort se poursuivra parfois au même rythme, et avec des résultats encore plus grands et plus valables, mais dans une seule direction. Il ne découvre plus, il perfectionne, ou il utilise. Et surtout, s'il n'a plus l'intelligence papillonnante, il a ce sens de la synthèse que donnent l'âge et l'expérience, et qui seul permet à une somme de petits progrès (d'ailleurs susceptibles d'applications sensationnelles) de devenir vraiment une grande chose. Je ne parle pas ici de vieillards, mais d'hommes encore en pleine force intellectuelle. Je pense simplement qu'avant quarante et quarante-cinq ans c'est l'âge de la découverte jaillissante, presque spontanée, et après l'âge de l'approfondissement et de la synthèse.

C'est pourquoi la combinaison de l'enseignement et de la recherche pourrait être féconde en utilisant des qualités dont les unes diminuent alors que les autres s'affirment. Je vois les jeunes chercheurs, les meilleurs, garder le contact avec l'Université, donnant soit un chapitre ou l'autre du cours général d'un professeur en titre, soit un cours de privat-docent, et rentrer plus tard à l'Université comme professeur et directeur de recherches ; et je les vois tous travailler ensemble avec ce même enthousiasme qu'on peut conserver jusqu'à la fin de ses jours. Il est dur parfois de se sentir inférieur aux jeunes qui montent, mieux préparés, mieux instruits et plus forts, mais ce sentiment est épargné à celui qui enseigne. Le professeur, au contraire, cherche à développer chez ses disciples des qualités qu'il n'a plus, et il mérite son nom de maître s'il est heureux d'avoir formé des élèves qui le dépassent.

D'un point de vue plus élevé, j'affirme que ces échanges, ces relations constantes entre les spécialistes de tous genres, répondant aux besoins d'une société matérialiste, et l'Université, lieu de rencontre de toutes les branches du savoir et de toutes les préoccupations de l'esprit humain, peuvent contribuer à maintenir le niveau de notre civilisation.

L'Université a encore un grand rôle à jouer. Je crois en son avenir, dans la mesure où elle saura non seulement s'adapter aux méthodes nécessaires pour préparer les spécialistes qu'on lui réclame, mais former des hommes et des femmes capables, à la place qui leur convient le mieux, de s'épanouir pleinement et de faire œuvre utile à tous.

DISCOURS
DE M. LE PROFESSEUR HENRI ZWAHLEN
RECTEUR SORTANT DE CHARGE

Monsieur le Conseiller d'Etat,
Monsieur le Recteur,
Mesdames et Messieurs,

Au moment de se retirer de l'avant-scène, où pendant deux ans les projecteurs se sont braqués sur lui, au moment de passer la main et de reprendre non sans plaisir ses travaux habituels, le recteur sortant de charge a aujourd'hui pour tâche de faire rapport, en présentant une brève chronique de la vie de l'Université pendant son rectorat. Tâche ingrate, qui demande de votre part beaucoup d'indulgence, car elle ne se prête ni à la fantaisie, ni aux envolées oratoires, ni même aux grandes idées fortement pensées dont s'ornent les vrais discours académiques. Et cela quand bien même, en évitant les fastidieux détails, cette chronique se concentrera sur l'essentiel.

Ce sont d'abord des deuils qu'il nous faut évoquer, et ils furent pendant ces deux ans particulièrement nombreux. Sept professeurs honoraires : Henri Favez, Paul-Louis Mercanton, Adrien Paris, Henri Miéville, Samuel May, Jacques Secrétan, Frank Olivier, ce dernier ancien recteur et ancien chancelier de l'Université ; un professeur en activité, Robert Flatt, de la Faculté des sciences, et deux chargés de cours, Pierre Rossi, de l'EPUL, et Roger Freudweiler, de l'Ecole de pharmacie ; six étudiants enfin, dont quatre

malheureuses victimes d'accidents de la circulation : Jean-François Glardon (sciences politiques), Elie N'Sangou (médecine), Anne-Marie Delavy (pharmacie), Sylvère Gallaz (lettres), Peter Müller et Klaus Sturm (droit). A ces disparus, l'Université adresse un dernier adieu, en assurant une fois encore leurs familles de sa très vive sympathie.

Les retraites ont été, elles aussi, plus nombreuses que sous d'autres rectorats. Neuf professeurs ont atteint la limite d'âge et ont été nommés professeurs honoraires. Ce furent M. Alfred Stucky, qui dirigea l'Ecole polytechnique pendant près de vingt-trois ans avec l'énergie, l'efficacité et le succès que l'on sait, puis MM. Marc Bischoff, Philippe Meylan, Roger Secrétan, ancien recteur, Alfred Fleisch, Charles Masson, Daniel Gaden, Auguste Urech et Maurice Jaccottet. En outre, M. le professeur Paul Collart nous a quittés pour d'autres fonctions, tandis que trois chargés de cours et deux privat-docents renonçaient à leur enseignement. A tous ces anciens collaborateurs, l'Université exprime aujourd'hui ses remerciements et ses vœux.

Pour combler ces vides, de nouvelles et jeunes forces nous sont arrivées, en plus grand nombre encore, ce qui nous réjouit. Vingt-neuf nouveaux professeurs sont en effet entrés au Sénat. Ils me pardonneront, je l'espère, de ne pas les nommer tous, mais de leur souhaiter collectivement la bienvenue. Ce chiffre élevé peut surprendre, mais il s'explique lorsqu'on l'analyse. Douze de ces vingt-neuf nouveaux venus ont repris des chaires devenues vacantes. Huit autres étaient d'anciens chargés de cours qui ont été promus au rang de professeurs, avec ou sans extension de leur enseignement. Dans quatre autres cas encore, ce sont des chaires qui ont été dédoublées, en raison de l'importance qu'elles avaient prise ou de l'afflux des étudiants ; il s'agit des chaires d'économie politique générale, d'aménagements hydrauliques, de mathématiques, et d'analyses mathématiques. Deux autres dédoublements ont été décidés, mais ne sont pas encore définitivement réalisés, pour la chimie et la physique expérimentale. Enfin, cinq chaires nouvelles ont été créées : droit comparé, avec un institut, architecture et constructions industrielles, documentation économique et économie

des pays en voie de développement, neurochirurgie, communications de masse. Tout cela montre bien le souci d'adaptation de l'Université.

Lorsque l'on sait qu'à côté de six professeurs associés, quatorze chargés de cours ont en outre été nommés, la plupart pour des enseignements nouveaux ou pour des dédoublements partiels, on ne peut être que reconnaissant au gouvernement vaudois de l'effort ainsi réalisé pour mieux satisfaire nos besoins, sur ce plan-là au moins.

L'augmentation du nombre des enseignants résulte d'ailleurs d'une évolution à laquelle ne saurait se soustraire une université désireuse de rester à la hauteur de sa tâche. Elle tient à l'élargissement incessant des connaissances humaines, qui fait apparaître de nouvelles disciplines. Elle tient aussi au développement du travail en petits groupes, à côté du cours *ex cathedra* qui garde toute sa valeur. Elle tient enfin à l'effectif croissant des étudiants. Le rôle de ce dernier facteur est peut-être moins évident que dans l'enseignement primaire ou secondaire, mais il est tout aussi réel. L'expérience de toutes les universités montre en effet qu'à partir d'un certain seuil, une relation assez constante s'établit en fait entre le nombre des étudiants et celui des professeurs, par nécessité. C'est bien pourquoi on ne réaliserait guère d'économies en concentrant nos petites universités, comme la suggestion en a parfois été faite.

Cela n'empêche cependant pas de rechercher toutes les coordinations et collaborations possibles, pour les spécialités coûteuses et pour les études complémentaires. De premiers pas dans ce sens ont été franchis en Suisse romande au cours de ces deux ans : l'aménagement à Chavannes-des-Bois d'un pavillon d'astronomie commun aux universités de Lausanne et de Genève, et la récente signature d'une convention entre les cantons de Genève, Neuchâtel et Vaud pour les études de physique au troisième cycle, sans parler d'ententes plus particulières et moins spectaculaires au niveau des facultés. Mais il serait utopique de vouloir concentrer géographiquement les enseignements de base, compte tenu de l'effectif actuel des étudiants et de l'augmentation qu'il subira encore.

De cet effectif, proprement envahissant par rapport aux locaux dont nous disposons, on a beaucoup parlé ces derniers temps sur la place publique. Il vaut cependant la peine de rappeler quelques chiffres, car ils donnent une idée des problèmes devant lesquels nous nous trouvons. Pour l'ensemble de l'Université, Ecole polytechnique comprise, mais sans les auditeurs ni ceux qui ne suivent plus de cours parce que préparant une thèse ou des examens, le nombre des étudiants inscrits a passé en dix ans, entre 1953 et 1963, de 1764 à 3289. L'augmentation est de 86 % ; elle atteint 146 % par rapport à 1946, ce qui est énorme, on en conviendra. Ce n'est pas le moment d'analyser ces chiffres, ni leurs causes. Il y faudrait beaucoup plus de temps que je n'en ai. Je me bornerai donc à deux remarques.

La première, c'est que cet afflux va malheureusement de pair avec une certaine baisse de la qualité moyenne, ainsi que le montrent des échecs de plus en plus nombreux. Aussi des mesures sont-elles prises peu à peu pour éliminer, au début des études déjà, ceux qui se révèlent indésirables par paresse ou incapacité. Tâche pénible, qui ne nous incomberait peut-être pas, si l'idée fausse ne se répandait pas de plus en plus qu'il faut, pour réussir dans la vie, avoir passé par l'université, même si l'on en est tout juste capable. La réalité, c'est que seuls les meilleurs s'imposeront ensuite dans leur profession. Parmi les autres, beaucoup se préparent des désillusions, tout en se privant des satisfactions que leur auraient procurées d'autres carrières où l'on a aussi besoin de gens intelligents.

Ma seconde remarque, sur ce point, concerne les étudiants étrangers qui, de 20 % qu'ils étaient en 1946, ont passé à 36 % en 1953 et à 47 % en 1963. C'est, après Genève, la plus forte proportion de toutes les universités d'Europe, à notre connaissance du moins. Nous en sommes d'un certain point de vue très fiers. Nous le serions plus encore si nous étions certains de rendre réellement service à tous ceux que nous accueillons, et à leur pays. Si désireux que nous soyons de rester fidèles à une tradition d'hospitalité qui nous est chère, et d'aider indirectement des pays moins favorisés que le nôtre, il y a des limites à observer, et nous les avons

dépassées. C'est une question de mesure, et d'équilibre, pour toutes sortes de raisons qui ne tiennent pas seulement au manque de place et à des questions financières. Qu'on ne nous accuse donc pas de xénophobie parce que nous avons pris quelques mesures restrictives, d'ailleurs basées sur les aptitudes avant tout.

En dépit cependant d'un renforcement des exigences à l'admission et au début des études, on peut tenir pour certain, d'après les prévisions les mieux fondées, que l'effectif de nos étudiants continuera à augmenter ces prochaines années. Une certaine stabilisation s'est à vrai dire manifestée en hiver 1963/1964, mais au début de ce semestre-ci la courbe ascendante semble repartir de plus belle. L'insuffisance de nos locaux et de notre équipement ne fera donc que s'aggraver, au point de devenir tragique, là où elle ne l'est pas encore. Lorsqu'ils se trouvaient à la place que j'occupe aujourd'hui, mes deux prédécesseurs avaient à ce sujet lancé de vibrants cris d'alarme, chacun dans son style et selon son tempérament. Se joignant à d'autres, ces appels n'auront pas été vains. Deux événements se sont en effet produits, qui nous donnent des raisons d'espérer.

Ce fut tout d'abord une enquête officielle, et de grande envergure, sur la situation et les besoins des universités suisses. Ordonnée par le Département fédéral de l'intérieur, et confiée à une commission que présidait le professeur André Labhardt, actuellement recteur à Neuchâtel, cette enquête a fortement occupé les autorités universitaires pendant tout l'hiver 1962/1963, non sans nous causer quelques soucis. Mais maintenant le résultat est là. C'est un rapport déjà fameux qui confirme par des chiffres saisissants le retard des universités suisses quant à leur équipement, qui justifie l'énormité de leurs besoins actuels et futurs, et qui démontre l'urgente nécessité — dont nous sommes également convaincus — d'une aide financière de la Confédération. Le problème de notre avenir se trouve ainsi posé devant l'opinion publique, et dans toute son ampleur, avec des propositions de solutions. Puissent nos autorités, à tous les échelons, tirer très vite de ce rapport les conclusions qui s'imposent, et passer ensuite aux réalisations, qui ne peuvent plus attendre.

L'autre événement réjouissant, ce fut l'acquisition par l'Etat de Vaud, en été 1963, d'une belle propriété qui nous ouvre de larges perspectives, au propre et au figuré, à l'entrée sud-ouest de la ville. Dès l'automne 1962, au moment où commençait l'enquête de la commission Labhardt, il était clairement apparu que les éléments de notre Université qui se trouvent à la Cité et dans les environs étaient menacés d'étouffement définitif, sans remède possible. Il n'y avait qu'une solution : sortir des murs de la ville, pour trouver au-dehors les espaces nécessaires à un développement rationnel. Cette idée commençait à mûrir dans les esprits lorsque se présenta pour l'Etat de Vaud l'occasion unique, et inattendue, d'acquérir la propriété de Dorigny. L'Université est aujourd'hui très reconnaissante aux autorités vaudoises, et à vous très spécialement, Monsieur le Conseiller d'Etat, d'avoir saisi cette occasion en agissant très vite. Elle vous est reconnaissante aussi de n'en être pas resté là, mais d'avoir, sur notre suggestion, mis aussitôt en œuvre une petite commission chargée de procéder au recensement de nos besoins en terrains et en locaux, compte tenu de l'évolution prévisible des choses dans un large avenir, pour préparer la reconstruction partielle de l'Université sur de nouveaux emplacements. Sous l'active et dévouée présidence d'un réalisateur plein d'expérience et de sagesse, M. Emmanuel Faillettaz, cette commission va arriver sous peu au terme de ses travaux. Son rapport, j'en suis certain, fera date comme celui de la commission Labhardt, dont il confirmera d'ailleurs les conclusions. Ce ne sera cependant pas un aboutissement, mais une base de départ pour une action qui devra se déclencher sans délai, tant l'urgence devient grande.

En attendant, nous allons au plus pressé, en continuant à user de moyens de fortune souvent très coûteux pour ce qu'ils nous procurent. C'est ainsi que la salle Tissot, au Palais de Rumine, a été transformée en auditoire, que quelques locaux nouveaux ont pu être gagnés, voire conquis de haute lutte, dans le quartier de la Cité et aux alentours, notamment dans les deux bâtiments de la place du Château qu'occupait le Service cantonal des transports. C'est là que s'aménage, pour l'Ecole des HEC et ses cinq cents étudiants,

une bibliothèque avec salle de travail qui, nous osons à peine l'avouer, manquait complètement jusqu'à maintenant. C'est là aussi que s'est installé notre nouvel Office social, créé en automne 1963 pour nos étudiants lorsqu'ils ont besoin de conseils et d'appuis de toutes sortes.

Les questions sociales prennent en fait de plus en plus de place dans la vie de l'Université. La plus angoissante, pendant ces deux ans, ce fut bien celle du logement. Ce ne sont pas seulement les étudiants étrangers qui ont besoin de chambres, mais aussi de nombreux Suisses. En effet, d'après une statistique faite au dernier semestre d'été, nous avons près de mille Confédérés dont les parents habitent hors du canton et qui doivent donc trouver un logement dans leur ville d'études. Les chambres à louer chez des particuliers se faisant de plus en plus rares, et de plus en plus coûteuses, il faut absolument construire des maisons d'étudiants, ce qui demande de l'argent, et des terrains aussi, chose encore plus difficile à trouver. De premières réalisations sont en cours, grâce aux efforts conjugués des pouvoirs publics et de l'initiative privée, grâce en particulier au magnifique don d'un million d'une importante entreprise du canton. Mais il reste encore beaucoup à faire.

Ainsi, les problèmes ne manquent pas, et ne manqueront pas à l'avenir. Il en est d'ailleurs, et non des moindres, que je n'ai même pas abordés ici : équivalences entre universités, recherche d'un juste équilibre entre les diverses facultés et écoles, adaptation des programmes d'études et d'examens, développement de la recherche scientifique, et d'autres encore.

Tous ces problèmes demandent de la continuité dans la réflexion, puis dans l'action. Or, il faut bien reconnaître que l'organisation traditionnelle des universités n'assure pas assez cette continuité. On nous reproche aussi de vivre et d'agir dans un certain isolement, sans contact suffisant avec les divers milieux du pays. On nous adresse alors des critiques qui sont parfois justifiées, mais dont certaines tomberaient peut-être d'elles-mêmes si, à l'extérieur, on connaissait mieux nos problèmes et leurs données réelles.

C'est ce qui a amené les autorités universitaires à proposer la création d'un nouvel organe, le Conseil académique, auquel le Gouvernement vaudois a donné légalement vie par un arrêté du 24 mars 1964. De caractère consultatif, ce conseil comprend quinze membres : le recteur, le prorecteur, le recteur désigné, et le directeur de l'EPUL, qui en font partie de droit, et onze membres élus par le Sénat universitaire, dont quatre professeurs, et sept personnalités choisies en dehors de l'Université, dans divers milieux, en raison de leur expérience et de l'intérêt qu'elles portent à notre maison. La première élection a eu lieu en juillet dernier, pour quatre ans, et toutes les personnalités élues nous ont fait le plaisir d'accepter leur élection. Nous leur en disons notre vive gratitude. L'Université attend beaucoup de cette nouvelle institution, qui lui permettra sans doute d'engager d'utiles dialogues, de recueillir de précieux avis, et de mieux définir une politique générale, avec le concours actif d'hommes expérimentés.

Peut-être d'autres réformes seraient-elles nécessaires, en ce qui concerne les autorités universitaires. Mais on ne pouvait pas tout faire à la fois, d'autant moins que les circonstances nous ont amenés, cette année-ci, à réorganiser le secrétariat général. On sait en effet que M. Jean-Paul Chatelanat, qui occupait le poste de secrétaire général depuis sa création en 1950, et qui s'y était distingué par des qualités auxquelles je tiens à rendre une dernière fois hommage, nous a quittés à fin juin pour reprendre d'autres fonctions. Il sera remplacé dès le début de l'an prochain par M. Jacques Béglinger, docteur en droit de notre Université. Survenant presque en même temps, après plus de trente ans de dévoués services, le prochain départ de notre secrétaire-caissière, M^{me} Sallaz, entraînera la réorganisation d'une administration qui n'était plus adaptée à nos besoins. Un nouveau poste de chef de bureau vient d'être créé, et pourvu. Les tâches de chacun devront être définies sur de nouvelles bases, et les méthodes modernisées.

Sur le plan des relations extérieures, disons deux mots des contacts que nous cherchons à maintenir avec d'autres universités,

suisses et étrangères. En juillet 1963, une séance commune de notre Commission universitaire et du Bureau du Sénat de l'Université de Genève nous permit d'aborder divers problèmes d'intérêt commun. Le Recteur eut en outre le privilège d'assister à l'inauguration des nouveaux bâtiments de la haute école de Saint-Gall, à un colloque international sur l'habitat de l'étudiant, à Dijon et à Paris, et à la séance solennelle de rentrée de l'Université de Strasbourg. Il eut aussi la très grande chance de visiter quelques universités allemandes et d'avoir à Bonn d'instructifs entretiens avec diverses personnalités s'occupant de problèmes universitaires, grâce à une très obligeante invitation du gouvernement de la République fédérale. Il participa enfin à l'assemblée constitutive de la Conférence permanente des recteurs et vice-chanceliers des universités européennes, à Göttingen, conférence à laquelle toutes les universités suisses ont adhéré. Ces contacts permettent d'utiles échanges d'idées et d'expériences. Ils nous montrent que les problèmes universitaires sont aujourd'hui partout les mêmes, et de la même gravité. Mais ils nous montrent aussi avec quelle hardiesse on les affronte ailleurs.

Lors de mon installation, voici deux ans, je m'étais adressé pour commencer aux étudiants. Qu'ils ne m'en veuillent donc pas si, pour changer, c'est en dernier ou presque qu'aujourd'hui je parle d'eux, et de nos relations.

Lorsque, pendant ces deux ans, on me demandait à gauche ou à droite comment allaient et se comportaient nos étudiants, je répondais volontiers : lesquels ? C'est qu'il serait injuste, et faux, de les considérer tous de la même façon.

Les uns, qui forment la grosse majorité, mènent leurs études sans se faire remarquer, avec une discipline dont je me plais à relever qu'elle n'a presque jamais été troublée, mais dans un certain isolement, en ne se liant guère qu'au sein d'un petit groupe d'amis. Ils considèrent apparemment qu'à ce stade de leur vie, leur rôle est avant tout d'étudier, de se former l'esprit et le jugement, pour se préparer à d'autres responsabilités qui seront les leurs plus tard seulement. A ceux-là, je ne saurais pour ma part donner tort en

principe, bien au contraire. Mais on peut cependant leur reprocher de trop ignorer que, *nolens volens*, ils font déjà partie d'une collectivité, et que cela implique des devoirs très proches du devoir civique. Repliés sur eux-mêmes, sauf de marquantes mais trop rares exceptions, ils laissent à d'autres le soin de décider et d'agir au nom de tous, quitte à critiquer ensuite, en se plaignant d'être mal représentés.

C'est alors une petite minorité, pas toujours très représentative quant à ses tendances dominantes, qui agit, élit et compose les comités, oriente et mène les entreprises estudiantines. Ceux qui la forment, cette minorité, sont animés du désir très louable de prendre des responsabilités, de jouer un rôle, de s'enthousiasmer pour une idée ou pour quelque chose. Et dans leur action, il y a beaucoup de positif, beaucoup d'utile aussi, pour nous comme pour eux. Même si nos points de vue ne concordaient pas toujours, ce qui était inévitable, nous avons pu en toutes circonstances, ces dirigeants et moi, entretenir de bonnes relations et de franches discussions, dont nous avons je crois retiré quelque chose les uns et les autres. Qu'ils me permettent toutefois de répéter ici ce que je leur ai souvent déclaré : c'est que leur action serait sans doute plus efficace, et leur attirerait plus de sympathie, s'ils se montraient moins doctrinaires, et plus réalistes, s'ils concentraient leurs efforts, mais avec continuité, sur quelques objectifs raisonnables, et il y en a assez dans leur vaste programme, s'ils renonçaient à prendre des positions de combat sur des problèmes qu'ils n'ont pas sérieusement étudiés, s'ils se contentaient enfin de revendiquer des responsabilités là où il est bon qu'ils en assument, et nous laissaient les nôtres.

Après ces propos que d'aucuns qualifieront sans doute d'affreusement « paternalistes », me voici arrivé au moment agréable des remerciements que je dois à tous ceux qui m'ont facilité la tâche.

A vous tout d'abord, Monsieur le Conseiller d'Etat, qui n'avez cessé de manifester l'intérêt le plus vif et le plus actif pour l'Université, ne mesurant ni votre temps ni votre peine, sachant toujours écouter, comprendre et juger avec objectivité, en me témoignant

personnellement une confiance et une bienveillance dont vous m'avez donné une nouvelle preuve dans vos aimables propos de tout à l'heure, et dont je vous reste très reconnaissant.

A mes collègues de la Commission universitaire, que je n'ai certes pas ménagés en leur imposant trente-deux séances parfois fort longues, mais qui m'ont constamment aidé et appuyé dans le meilleur esprit d'équipe.

A M. Jean-Paul Chatelanat, dont j'ai déjà dit les mérites, puis à M. le professeur Ernest Giddey, qui nous rend l'inestimable service d'assumer la lourde tâche de secrétaire général *ad interim*, cela avec autant de savoir-faire que d'abnégation.

A tout le personnel du secrétariat enfin, dont le dévouement a été exemplaire dans des circonstances rendues difficiles par des départs et des maladies.

Et maintenant, Monsieur le Recteur, c'est à vous que je m'adresse. L'an dernier, à pareille époque, dans cette même salle, vous étiez solennellement promu au rang de professeur ordinaire. On a rappelé à cette occasion votre belle et rapide carrière de dermatologue, ce qui me dispense de vous présenter longuement. Doyen de la Faculté de médecine ces deux dernières années, vous passez directement du décanat au rectorat, ce qui est rare sinon unique. Vous êtes ainsi bien préparé en fait à votre nouvelle tâche, dans laquelle vous serez servi par votre puissance de travail, votre clarté, votre esprit de décision et votre fermeté de caractère. Si elle paraît parfois bien pesante, cette tâche — vous le verrez — a aussi de très beaux côtés. Je vous souhaite en terminant d'y trouver autant de satisfaction que j'en ai trouvé moi-même, assuré que vous êtes de l'entière confiance de tous vos collègues.

ALLOCUTION
DE M. MAURICE GRABER, PRÉSIDENT DE L'« AGECITE »
ET DE L'UNION DES ÉTUDIANTS LAUSANNOIS

Monsieur le Conseiller d'Etat,
Monsieur le Recteur,
Mesdames, Messieurs,

Les hasards ou les intentions du programme font au représentant des étudiants l'honneur de se trouver entre le passé et l'avenir, à la charnière de deux rectorats. Une telle situation définit l'articulation et la nature de mon propos ; le bon agent de liaison, travaillant dans l'ombre sans connaître tous les tenants et aboutissants doit travailler vite et bien. Je serai donc bref comme je dois l'être.

Monsieur le Recteur sortant de charge, vous ne vous êtes pas contenté d'être parfaitement conscient du fait qu'il n'y a pas de recteur sans étudiants, ni d'étudiants sans recteur, mais poursuivant des contacts réguliers avec les représentants des étudiants vous avez marqué votre volonté de le traduire concrètement. Cette reconnaissance des étudiants comme interlocuteurs valables appelle notre reconnaissance et je suis très heureux d'en témoigner ici publiquement de la part de l'Union des étudiants lausannois.

La Commission fédérale d'experts pour l'étude d'une aide aux universités, présidée par le professeur Labhardt, arrive aux conclusions suivantes : d'ici 1975, l'effectif des étudiants doublera probablement, le nombre des membres du corps enseignant et de leurs collaborateurs devra passer de 5000 à 9600 environ et le total des dépenses universitaires de 212 millions à 1 milliard. La commission achève son rapport par ces mots : « ... la Confédération et les

cantons universitaires devront entreprendre une tâche d'une ampleur sans précédent en vue d'assurer l'essor de l'enseignement supérieur en Suisse... La politique universitaire d'un pays ne saurait pourtant s'inspirer uniquement de considérations matérielles ou utilitaires, non plus que de raisons de prestige. L'essor des universités dépend au premier chef des valeurs éthiques qui commandent l'activité scientifique des professeurs, de leurs collaborateurs et des étudiants. Mais il dépend tout autant de la mesure dans laquelle les autorités et les citoyens ont conscience de l'importance que revêt l'enseignement universitaire, grâce auquel principalement un peuple est appelé à participer à cette grande tâche des hommes qu'est la recherche de la vérité et la transmission de la culture et du savoir. » Ces considérations finales sont essentielles ; elles signifient, en d'autres termes, qu'il va falloir payer le prix des retards conduisant au décalage existant présentement entre les besoins de notre pays en cadres universitaires et la capacité d'absorption et de formation de nos universités, mais que ce prix ne peut être seulement une question d'ordre budgétaire en raison de la fonction même de l'université.

En effet, l'université ne se définit pas uniquement par le nombre de ses professeurs, de ses étudiants et de ses auditoires, mais fondamentalement par le but qu'elle poursuit, par sa raison d'être ; donner un enseignement supérieur. Il conviendrait de s'en souvenir quand on parle de cette démocratisation des études tant réclamée et encore si embryonnaire, dont Georges Gusdorf dit très justement que « son exigence ne saurait être que n'importe qui puisse faire n'importe quoi, par mesure de réglementation administrative ». Une telle aberration ne peut résulter que d'une confusion totale entre la qualité et la quantité, conduire à un nivellement égalitaire sans bénéfice pour la société et portant atteinte à la mission première de l'université : former une élite.

Opérer une telle réduction au plus petit commun dénominateur serait aussi néfaste que de s'enfermer dans le dilemme suivant : ou bien choisir la quantité pour répondre aux exigences actuelles, ou opter pour la qualité et vouloir sauvegarder la spécificité de notre enseignement supérieur.

Cette problématique est à l'origine de nombreux malentendus : selon la couleur quantitative ou qualitative donnée à la notion de démocratisation, les uns voient apparaître le spectre de l'université de masse, les autres celui d'un enseignement archaïque et parcheminé ou au contraire préfabriqué et utopique.

En fait, l'université — de par le rôle qu'elle est appelée à jouer dans la société — doit surmonter ce dilemme en assumant l'un et l'autre de ces impératifs ; si, d'une part, l'on admet que tout adolescent capable doit pouvoir s'orienter — ou être orienté, s'il est dépesté — vers des études universitaires, sans qu'aucun obstacle financier ne l'en empêche, on mesure bien l'immense retard qui est nôtre et le chemin à parcourir. Il n'est plus possible de laisser planer cette ambiguïté sur notre volonté de donner — à capacités égales — des chances égales à tous.

Si, d'autre part, on estime nécessaire une réforme de l'enseignement, celle-ci ne se fera que dans la rencontre entre enseignants et enseignés. Pour l'instant, les étudiants font sourire les professeurs quand ils arrivent avec leur petite réforme en carton-pâte, visant à réduire l'importance du cours magistral, à multiplier les séminaires et les travaux pratiques par exemple, mais il n'y a pas de rencontre, de travail commun. S'en tenir là reviendrait à sanctionner l'isolement des étudiants et le cloisonnement de l'université ; les étudiants ne sont-ils pas très en marge de la réalité humaine et économique, eux qui paradoxalement se préparent à l'affronter ?... Que 700 étudiants seulement sur plus de 3000 se soient engagés à travailler mercredi 11 novembre, Journée de l'Entraide, est un signe de cette irresponsabilité que le caractère de nos études — ajouté à la paresse des étudiants — encourage plus qu'il ne la combat.

De la part des étudiants, des professeurs et de nos autorités, une attitude de résignation même active ou de fuite devant une situation, dont nous avons tous à répondre, relèverait de cette fausse dévotion contemporaine, dont parle Jean-François Revel, qui consiste à refuser le diagnostic de la réalité pour perpétuer artificiellement la prospérité d'une théorie, d'une attitude morale ou intellectuelle et qui, je cite, « n'est plus l'avant-coureur d'une béatitude, mais l'arrière-goût du bien-être ».

Faire en sorte que, dans ce temps, l'université ne perde pas sa saveur, la lui rendre là où elle l'a perdue, tel est aujourd'hui notre travail.

Monsieur le Recteur entrant en charge, c'est dans cet esprit que l'Union des étudiants lausannois se réjouit de cette collaboration que vous souhaitez et vous adresse ses vœux de bon rectorat.

DISCOURS
DE M. LE PROFESSEUR JEAN DELACRÉTAZ
RECTEUR ENTRANT EN CHARGE

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Les rapports excellents que j'ai eu le privilège d'entretenir avec vous tout au long de mon décanat à la Faculté de médecine me font envisager avec beaucoup d'optimisme les relations plus fréquentes, plus importantes aussi, qui seront les nôtres pendant les deux ans à venir. Mon attachement indéfectible à l'autonomie de l'Université ne diminuera en rien mon esprit de collaboration avec l'autorité politique que vous représentez ; l'intérêt de l'Université ne saurait, par nature, être incompatible avec l'intérêt national ; c'est notre tâche commune, et combien honorable, de promouvoir, pour chaque problème que nous aurons à résoudre, des solutions conformes à la fois à l'intérêt de l'Université et au bien commun de la cité.

Monsieur le Prorecteur,

Le hasard fait — mais est-ce vraiment le hasard — que cent soixante-dix ans après que les Vaudois se soient libérés de la domination de Leurs Excellences de Berne, l'Université de Lausanne, qui gémissait depuis deux ans sous la férule d'un recteur bernois, retrouve une direction vaudoise. Vous me direz peut-être que je prends des libertés avec la réalité historique en vous faisant passer pour un Bernois ; le Gessenay, dont vous êtes originaire si je ne

m'abuse, n'appartenait-il pas en effet au comté de Gruyère ? En tout état de cause, j'aurais mauvaise grâce à ne pas reconnaître en vous le plus Vaudois des Bernois, étant entendu que, dans ma bouche, cela ne saurait être qu'un compliment ; vous vous souvenez peut-être d'ailleurs que, comparant un jour nos ascendances, nous avons dû constater, à ma confusion, que j'avais dans les veines au moins autant de sang bernois que vous.

J'ai eu le grand privilège, Monsieur le Prorecteur, de faire partie de la Commission universitaire que vous avez présidée ; aurais-je pu être à meilleure école ? Il m'est agréable de vous dire publiquement combien j'ai admiré, tout au long de votre rectorat, la rigueur de votre raisonnement et l'habileté de votre argumentation, votre manière, à la fois traditionnelle et originale, d'approcher les problèmes nouveaux, votre ténacité dans tout ce que vous entreprenez, votre inaltérable courtoisie et, par-dessus tout, votre incroyable patience, tant à l'égard de vos collègues que des étudiants. Sur ce dernier point tout particulièrement j'aurai, ma foi, beaucoup de peine à vous égaler. Si, sur la majorité des problèmes universitaires, nos points de vue sont identiques, il en est un où nos opinions diffèrent : c'est celui dit de l'aide fédérale aux universités. Chacun sait qu'une commission d'experts a été créée par le Département fédéral de l'intérieur pour étudier l'opportunité d'une participation financière de la Confédération aux frais de développement et d'entretien des universités cantonales ; dans son rapport cette commission, dite commission Labhardt, du nom de son président, l'actuel recteur de l'Université de Neuchâtel, aboutit à la conclusion que les besoins de nos hautes écoles dépassent les possibilités financières des cantons universitaires et que des subventions fédérales sont indispensables. La commission Labhardt ne s'est apparemment pas demandé où la Confédération prélèverait l'argent nécessaire pour les subventions qu'elle préconise ; or la réponse est simple, nous la trouvons, exprimée de la manière la plus claire, dans le discours prononcé par M. le conseiller d'Etat Pierre Oguey, lors de l'installation du professeur Gilbert Guisan en qualité de recteur, il y a quatre ans : « Chaque franc qui nous arrive de Berne a été puisé chez nous, accompagné au départ d'un nombre respec-

table de centimes, nécessaires pour faire marcher la machine, faire passer ce franc dans tous les organes de prélèvement, de comptabilité, de contrôle, de calcul et de distribution. » Si l'on songe, en outre, qu'à eux seuls les huit cantons universitaires paient tout près des trois quarts de la totalité de l'impôt fédéral direct, on obtient une juste idée de la place qu'ils occupent dans la capacité financière totale de la Confédération et on se rend compte que la participation des cantons non universitaires aux frais des hautes écoles ne pourra jamais être, quel que soit le système adopté, que dérisoire ; en se faisant subventionner par la Confédération, les cantons universitaires ne feront donc que se subventionner eux-mêmes. Ces vérités d'évidence sont certainement bien connues des gouvernements des cantons universitaires ; pourquoi, dès lors, ne repoussent-ils pas purement et simplement, l'éventualité de subventions fédérales ? Là encore, le discours de M. le conseiller d'Etat Oguey, que je citais tout à l'heure, nous donne une réponse précise. Après avoir affirmé que le principe fondamental de la politique suisse est de confier à la Confédération les tâches qu'elle peut remplir mieux que les cantons et de laisser à ces derniers celles qu'ils peuvent accomplir mieux, ou simplement aussi bien que la Confédération, M. Oguey ajoutait : « Malheureusement ce principe est doublé d'un autre, non proclamé, qui est d'essayer de reporter sur la Confédération la responsabilité de financer le plus de choses possibles pour se décharger du souci de les financer soi-même et surtout de prélever les impôts correspondants. » La situation peut donc se résumer simplement : Il faut beaucoup d'argent pour l'Université et cet argent ne peut être pris que dans le canton ; le seul problème en suspens est de savoir qui, du canton ou de la Confédération, aura la corvée de prélever les impôts nécessaires. Cette question paraît mineure à certains ; nous la considérons, au contraire, comme de la plus haute importance. En effet, lorsque la commission Labhardt fixe comme principe que l'aide de la Confédération ne doit pas porter atteinte à la souveraineté cantonale et à l'autonomie universitaire, elle s'installe délibérément en pleine fiction ; il n'est jamais possible de rester indépendant de l'autorité qui vous prodigue les fonds dont vous avez besoin ;

toute attribution d'argent comporte des rapports, des contrôles, une intervention dans les affaires de celui qui les reçoit ; l'administration fédérale, pour sa part, est dans ce domaine traditionnellement tâtilonne et exigeante. Il est hors de doute que l'introduction de subventions fédérales aboutirait à la transformation progressive, lente peut-être, mais inéluctable, des universités cantonales en sections cantonales d'une université fédérale. Est-il besoin de dire que notre canton et notre Université ont tout à perdre à une telle transformation ?

Il est tout naturel que l'Université porte un intérêt très actif aux étudiants, auxquels s'adresse son enseignement. La nature des relations entre les autorités universitaires et vos organisations, Mesdames les étudiantes et Messieurs les étudiants, n'est pas facile à fixer. Lorsque vous réclamez de l'Université ou de l'Etat d'être logés, nourris, voire payés, vous sollicitez ce que Bertrand de Jouvenel appelle « un flux descendant de services et de biens, sans réciprocité », qui caractérise les rapports des enfants avec leurs parents. Lorsque vous demandez, d'autre part, une représentation paritaire dans tous les organes de l'Université, vous vous affirmez adultes, pleinement responsables. Vous comprendrez, j'imagine, que l'on puisse difficilement admettre que le même étudiant, qui reconnaît son incapacité à résoudre par ses propres moyens les problèmes élémentaires de son existence, prétende en même temps assumer de difficiles responsabilités dans la gestion de l'Université.

Convaincu de la réalité de nombre des problèmes qui vous préoccupent, je suis prêt à en discuter avec vous ; ensemble nous essayerons de reconnaître l'essentiel de l'accessoire, ce qui est urgent de ce qui l'est moins, afin qu'un effort commun puisse être entrepris avec un maximum de chances d'aboutir.

C'est vous dire que je suis pleinement acquis à l'idée d'entretiens très ouverts avec vos représentants, pour autant que vous vouliez bien m'envoyer des interlocuteurs réfléchis plutôt que doctrinaires, compétents plutôt que suffisants. Si, par-dessus le marché, mes futurs interlocuteurs sont des étudiants qui suivent régulièrement leurs cours, qui se présentent à leurs examens et, qui sait, qui les réussissent, je serai alors vraiment comblé.

Mesdames et Messieurs,

Les conditions dans lesquelles s'exerce l'art de guérir n'intéressent pas que les médecins ; d'elles dépend la qualité des soins qu'on est en droit d'attendre d'eux ; la communauté tout entière se trouve donc directement concernée par elles ; c'est ce qui m'incite à vous présenter aujourd'hui quelques réflexions sur l'état actuel et l'avenir de la profession médicale.

Toutes les générations de médecins ont tendance à considérer que « leur » médecine progresse de façon particulièrement rapide, ce qui n'est pas l'avis de leurs patients. Toutefois le développement explosif des sciences physiques et naturelles et l'application systématique de leurs découvertes donnent à la médecine du XX^e siècle et, singulièrement, à celle de sa seconde moitié, une situation particulière ; nos connaissances se multiplient à un rythme déprimant pour ceux qui doivent les assimiler ; les théories se succèdent, aussi savantes que rapidement abandonnées ; nos moyens techniques d'investigation et de traitement, qui se perfectionnent et se compliquent toujours davantage, impliquent l'usage d'un langage ésotérique, qui déconcerte le médecin praticien.

Cette évolution devait nécessairement retentir de façon importante sur la structure de la profession médicale. C'est un truisme de dire aujourd'hui qu'un seul homme n'est plus en mesure d'acquérir la totalité des connaissances médicales, d'où nécessité de la spécialisation et d'une spécialisation toujours plus poussée ; à mesure que les connaissances s'accumulent, on tend à subdiviser davantage ; c'est ainsi que la médecine interne, primitivement considérée elle-même comme une spécialité, a donné naissance à la cardiologie, à la neurologie, à la pneumologie, à la gastro-entérologie, à la néphrologie, à l'hématologie, etc. La chirurgie, de son côté, après avoir conféré l'indépendance à l'oto-rhino-laryngologie, à l'orthopédie, à la gynécologie, à la neuro-chirurgie, tend à se subdiviser en chirurgie pulmonaire, cardiaque, urologique, infantile, etc. Cette fragmentation progressive, à la fois rançon et condition du progrès de nos connaissances, peut être considérée comme bonne en soi, pour autant qu'on n'oublie pas qu'à côté de ces spécialistes au domaine toujours plus limité, doit subsister une

catégorie de médecins capables d'une vue d'ensemble, d'une synthèse : les médecins généralistes, ou omnipraticiens, comme on les appelle volontiers chez nous, ont donc à jouer dans la médecine d'aujourd'hui et, plus encore dans celle de demain, un rôle de premier plan sur lequel je reviendrai tout à l'heure.

Pour les spécialistes eux-mêmes, les limites toujours plus étroites de leur domaine, entraînent comme première conséquence la nécessité du travail en équipe. L'activité de chacun ne représente, en effet, qu'une partie d'un acte médical complet et, de ce fait, ne prend de signification qu'en connexion avec celle des autres ; une autre conséquence est la nécessité de concentrer ce type d'activité médicale hautement spécialisée et technique entre les mains d'un nombre limité de groupes ; ceux-ci doivent en effet pouvoir déployer leur activité en faveur d'un nombre suffisant de patients sous peine de perdre, avec l'entraînement nécessaire, une partie de leur efficacité. De plus, il serait économiquement déraisonnable de ne pas chercher à utiliser en plein l'équipement généralement très onéreux que nécessite ce type de médecine.

Nous n'ignorons pas certaines difficultés que ce genre de concentration implique ; les unes, d'ordre psychologique, sont liées à l'éloignement de la famille et du milieu habituel ; on reconnaîtra cependant qu'il vaut mieux être guéri dans une ville que l'on ne connaît pas, par des médecins dont on n'a peut-être même pas retenu le nom, plutôt que de mourir à la maison, entouré de sa famille affligée et loyalement assisté jusqu'au bout par le médecin qui vous a vu naître. D'autres difficultés sont d'ordre politique ; nous savons fort bien que certains cantons préfèrent laisser à d'autres la lourde charge financière d'un équipement médical moderne, alors que l'équité voudrait qu'ils y participent, puisque leurs ressortissants ne se font pas faute d'en profiter. Il faut cependant savoir renoncer à la tentation de résoudre ce problème en recourant à l'intervention de la Confédération, comme le voudrait une mode pernicieuse ; il vaut mieux s'accommoder de cette situation, qui a en contrepartie l'avantage de nous garantir notre liberté d'action ; celle-ci, quoi qu'en pensent les contempteurs du fédéralisme, vaut bien quelques sacrifices.

Assez paradoxalement, la spécialisation, en se développant, redonne à la médecine générale la place qu'elle lui avait contestée lors de ses débuts ; en effet, dans le cadre des grandes disciplines médicales primitivement créées, telles que la médecine interne, la pédiatrie, l'ophtalmologie, la dermatologie, l'obstétrique, etc., il était relativement aisé, pour le patient, de déterminer par lui-même dans la majorité des cas, de quel spécialiste relevait son affection ; la pratique générale n'apparaissait plus alors que comme une forme mineure, voire anachronique, de la médecine. Avec le foisonnement actuel des spécialités, le rôle de l'omnipraticien reprend toute son importance ; ce rôle est, tout d'abord, de s'occuper des patients dont l'affection n'exige pas le recours à des connaissances ou à des techniques spécialisées ; ensuite l'omnipraticien a la charge d'adresser aux différents spécialistes, ou aux hôpitaux, les patients qui en ont besoin, et, le cas échéant, d'assurer avec eux les traitements nécessaires. Pour remplir efficacement ce rôle, le médecin généraliste doit disposer d'une formation très large et jouir d'un esprit critique avisé ; il doit tenir ses connaissances constamment à jour dans les domaines les plus variés de la médecine, ce qu'il n'est généralement pas en mesure de faire par ses propres moyens ; de ce fait découle la nécessité de mettre à sa disposition les moyens nécessaires pour cette formation permanente ; l'organisation d'un tel enseignement post-universitaire est l'une des tâches les plus urgentes que le corps médical de notre pays ait à accomplir.

L'importance accrue des prestations techniques tend à donner un tour impersonnel à une partie de l'activité médicale, en particulier dans le domaine du diagnostic. C'est ainsi que la lecture d'un tracé électro-cardiographique, d'une radiographie, d'une biopsie, d'un frottis hématologique, bactériologique ou cytologique, peut se faire en l'absence du patient et par un spécialiste qui ne l'a jamais vu. On ne saurait toutefois assez insister sur le fait que tous ces examens doivent être interprétés en fonction d'un examen clinique sous peine de tomber dans l'incohérence et le ridicule. Jean Bernard, dans son livre *Etat de la médecine*, rapporte l'histoire suivante : « Un médecin français en séjour à l'étranger est invité par un ancien condisciple ; sur la porte de celui-ci une plaque dorée

porte le mot « diagnosticien » et le visiteur de rêver à cette spécialité utile. Le Français est en avance ; une erreur est commise, on le prend pour un consultant ; aussitôt se met en route une mécanique bien réglée : deux plaisantes secrétaires l'interrogent, rédigent de nombreuses fiches, prescrivent toute une série de ponctions, de prélèvements, d'exams radiologiques, électriques, biochimiques ; aucun viscère n'est épargné, aucune humeur n'est oubliée. Le visiteur, qui laisse délibérément se prolonger le malentendu, s'inquiète alors de l'examen clinique. Le docteur, lui est-il répondu, étudiera les résultats de vos analyses ; s'il juge nécessaire de vous voir lui-même, il vous convoquera ; sinon il vous enverra directement son ordonnance. C'est alors que le Français révèle son identité, au moment où aiguilles et électrodes allaient pénétrer ses secrets les plus intimes, au moment aussi où, avant même l'introduction des aiguilles, le versement d'un nombre élevé de dollars lui était demandé. »

Si nous ne risquons guère de tomber dans un excès aussi caricatural, nous devons cependant toujours prendre garde de ne pas oublier, l'enthousiasme aidant, la prééminence de la clinique. Là encore, le rôle de l'omnipraticien sera de tout premier plan ; aussi est-il essentiel qu'il ait non seulement la tête bien pleine, mais aussi et surtout bien faite ; et, que trouver de mieux pour aiguïser le jugement qu'une formation humaniste ? Vouloir donner aux médecins une formation exclusivement scientifique et technique est à la fois une mode assez répandue et une dangereuse absurdité.

A côté de la spécialisation toujours plus poussée et d'un caractère technique accru, un des éléments importants de la médecine contemporaine est le développement de la médecine préventive ; celle-ci était autrefois réduite à la quarantaine imposée aux collectivités où éclatait une épidémie ; grâce à l'audace de Pasteur, osant inoculer son vaccin antirabique au jeune Meister mordu par un chien enragé, grâce à l'esprit d'observation de Jenner, utilisant le virus de la vaccine, affection des bovidés, pour protéger l'homme contre la variole, la médecine prophylactique a connu des développements remarquables dont nous sommes loin d'avoir atteint les limites. La mise au point, au cours de ces dernières années, des

vaccins antipoliomyélitiques est la dernière en date des découvertes importantes dans ce domaine. Les autorités sanitaires de l'Etat ont généralement été à l'origine des campagnes de vaccinations, obligatoires ou non, entreprises dans le pays ; nous n'avons plus de cas de variole depuis longtemps, la diphtérie a pratiquement disparu de notre canton, la poliomyélite y est devenue exceptionnelle ; c'est là un bilan très positif et il faut avoir l'esprit bien léger pour le nier.

Le dépistage précoce de certaines affections, curables à leurs débuts, plus difficiles, voire impossibles, à traiter utilement lorsqu'on les a laissés évoluer, est un autre aspect de la médecine préventive. Des ligues médico-sociales se sont constituées pour lutter contre la tuberculose, le rhumatisme, les maladies vénériennes, le cancer. Il ne saurait être question de mettre en doute l'utilité de l'effort ainsi entrepris pour mettre à la disposition de chacun les moyens techniques et financiers permettant d'établir un diagnostic précoce et d'assurer un traitement adéquat. Nous voudrions toutefois attirer l'attention sur un risque que l'on n'a pas toujours su éviter : un diagnostic précoce ne peut être fait, bien entendu, que si le patient se soumet à un examen médical ; pour l'y amener, il est nécessaire d'informer le public ; or cette information, délicate, est souvent mal comprise et mal interprétée. Un article sur les tumeurs malignes de la peau, que la Ligue vaudoise contre le cancer m'avait demandé pour le publier dans un quotidien, a amené à ma consultation toute une série de gens fort inquiets, dont une petite minorité avait réellement un cancer cutané au début, alors que la majorité ne présentait que des lésions absolument bénignes ; le mal ne serait pas bien grand si un certain nombre d'entre eux ne continuaient à se tourmenter, persuadés que je leur cache la vérité et qu'ils sont réellement cancéreux. Nous connaissons également fort bien les syphilophobes créés par la propagande antivénérienne et qu'on n'arrive plus à convaincre qu'ils n'ont pas la vérole, malgré l'absence de toute lésion objectivement constatable, et en dépit de réactions sérologiques uniformément et régulièrement négatives. L'action des ligues médico-sociales doit donc faire preuve de beaucoup de doigté pour éviter, dans toute la mesure du possible, de créer des pathophobies.

La médecine contemporaine est ainsi caractérisée avant tout, si nous la comparons à celle des époques précédentes, par l'épanouissement des disciplines fondamentales, par une spécialisation toujours plus poussée et un côté technique accru des disciplines cliniques, avec la revalorisation progressive de la médecine générale qui en est la contrepartie, et, enfin, par l'importance considérable donnée à la médecine préventive et l'action, dans ce domaine, des organes de l'Etat responsables de la santé publique.

Il est indispensable de tenir compte de ces faits dans l'organisation de la profession médicale.

Le statut traditionnel de la médecine est celui d'une profession libérale, c'est-à-dire qu'elle s'exerce de façon indépendante et désintéressée ; ceci implique, pour le médecin, le libre choix de l'endroit de son installation, de son horaire de travail, et de la discipline qu'il désire pratiquer, de même que le libre établissement de ses honoraires, dans lequel l'usage veut qu'il soit tenu compte des prestations fournies, de l'importance des services rendus, de la qualification professionnelle du praticien et de la situation économique du patient. De son côté, celui-ci se voit garantir le libre choix du médecin qu'il veut consulter, lequel est tenu à son égard au secret le plus absolu sur les confidences qui lui auront été faites.

En fait, un tel statut n'est plus appliqué intégralement nulle part ; il n'existe pratiquement plus, ni dans les démocraties populaires, où la médecine a été entièrement socialisée, ni dans ceux des pays occidentaux qui ont développé un service public de la santé, dont le système britannique est l'exemple le plus connu.

Qu'en est-il chez nous ? Dans notre pays, la médecine n'est plus que très partiellement une profession libérale ; en effet, la fraction de la population faisant partie d'une caisse-maladie augmente toujours davantage et atteint près du 100 % dans certains cantons ; la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, à laquelle est affiliée obligatoirement la majorité des entreprises employant des ouvriers, l'Assurance militaire fédérale et, de création plus récente, l'Assurance invalidité, ont encore restreint la part de pratique privée des médecins suisses. Le système des caisses-maladies et des autres assurances sociales que nous venons de

mentionner, n'ont pas attenté, théoriquement du moins, au droit du patient de choisir librement son médecin ; par contre, la notion d'honoraires a disparu, pour faire place à celle d'un tarif. La liberté de prescription a été limitée par la création d'une liste sur laquelle sont énumérés les médicaments que les caisses-maladies sont tenues de prendre en charge. Le secret médical, enfin, est devenu illusoire, le corps médical ayant admis de communiquer les diagnostics aux institutions d'assurances sociales ; on a prétendu que le diagnostic, étant généralement transmis par le médecin traitant, non pas à l'administration de la caisse mais à son médecin-conseil, le secret médical était ainsi sauvegardé. C'est une pure vue de l'esprit ; en effet, si la déontologie admet, et prescrit même, à tout médecin de communiquer les renseignements qu'il possède sur un patient aux confrères qui doivent aussi s'occuper de lui, cette communication ne saurait être faite que dans l'intérêt du patient exclusivement. Le secret médical est trahi lorsque les renseignements sont communiqués à un fonctionnaire de la caisse, même si celui-ci possède un diplôme de médecin. Ce médecin-conseil, en effet, doit, de par ses fonctions, utiliser les renseignements reçus au mieux des intérêts de l'institution qui l'appointe, et non pas de ceux du malade, qu'il n'a pas la charge de traiter. Ainsi l'existence du médecin-conseil des assurances sociales, fort utile en ce qu'elle donne à ces institutions une meilleure compréhension de certains problèmes, ne sauvegarde le secret médical que d'une manière purement fictive.

Le statut libéral de la profession est ainsi bien mal en point ; toutefois, une fonctionnarisation n'est pas encore réellement intervenue ; aussi nous trouvons-nous dans une situation ambiguë, qui nous paraît particulièrement propice à la promotion d'un système qui, sans compromettre la qualité des rapports entre le malade et le médecin, permette à la population entière de bénéficier des prestations les plus efficaces de la médecine contemporaine.

Si nous essayons de décrire, dans ses grandes lignes, un tel système, nous distinguerons trois groupes différents de médecins : nous trouvons tout d'abord les hommes de science qui se consacrent à la recherche fondamentale, puis les cliniciens des hôpitaux univer-

sitaires ou analogues, et enfin, les médecins praticiens, dénomination sous laquelle nous comprenons non seulement les médecins généralistes, mais aussi les spécialistes installés en ville. Or ces trois groupes doivent, à notre avis, être régis par des statuts différents.

Les chercheurs des disciplines fondamentales n'ont aucune possibilité, à moins de disposer de ressources personnelles tout à fait inhabituelles, de travailler de façon économiquement indépendante. Or la recherche doit se faire dans l'indépendance ; même si l'industrie chimique, au moins par certains de ses représentants, a su développer dans ses laboratoires une recherche fondamentale dont elle n'attend pas nécessairement d'application pratique, ni de rendement commercial immédiats, c'est avant tout dans le cadre des universités que l'on peut s'attendre à trouver l'indépendance nécessaire aux chercheurs.

La situation des chercheurs de nos instituts universitaires est-elle satisfaisante ? Homme-orchestre, le directeur d'un institut d'une quelconque discipline fondamentale, doit partager son temps entre l'enseignement, l'administration et la recherche ; de façon générale les tâches d'enseignement sont trop lourdes ; loin de moi l'idée de vouloir systématiquement multiplier les chaires et fragmenter les cours, mais le rôle des assistants d'enseignement doit être développé. Sans perdre pour autant son unité, liée à la personnalité du titulaire de la chaire, l'enseignement peut devenir une tâche collective, soulageant ainsi le responsable et cimentant encore mieux l'équipe de chercheurs de l'institut. Les tâches d'administration, elles aussi, pourraient être considérablement réduites, si chaque institut disposait d'un secrétariat adéquat. Il faut cependant bien reconnaître qu'il y aura là toujours un problème : nos savants collègues des sciences fondamentales, sont en effet souvent de fort médiocres administrateurs, tout en étant persuadés du contraire, ce qui empêche, dans bien des cas, de les décharger effectivement. Ainsi débarrassés d'un surcroît de besognes administratives et d'enseignement, les hommes de science disposeraient alors du temps nécessaire à leurs recherches, qu'il s'agisse de la poursuite de leurs travaux personnels ou de la direction des travaux de leurs élèves et collaborateurs ; pour ceux-ci, il est nécessaire de créer un certain

nombre de postes permanents, correctement rémunérés, permettant de retenir chez nous de jeunes savants de valeur, au lieu de les laisser partir pour l'étranger. Mais ce n'est pas que la situation personnelle des chercheurs qui doit être assurée ; des fonds suffisants doivent être mis à leur disposition pour effectuer leurs travaux. Nous savons tous le rôle très important que joue là le Fonds national de la recherche scientifique, dans les facultés de médecine comme dans toutes les autres. Il serait cependant souhaitable que les instituts universitaires soient dotés par l'Etat de crédits réguliers destinés à la recherche ; celle-ci est en effet une de leurs deux tâches essentielles ; l'Etat, dont dépend l'Université, a donc le devoir de les mettre en mesure de l'assumer.

Les spécialistes attachés aux hôpitaux universitaires ont à s'occuper de malades hospitalisés ou ambulatoires, dont l'état nécessite le recours à des compétences ou à des installations particulières ; ces malades peuvent se répartir en deux groupes : les patients de polyclinique ou hospitalisés en division hospitalière commune d'une part, les patients privés d'autre part. Pour les prestations aux malades du premier groupe, dont il ne reçoit pas d'honoraires, le médecin d'hôpital doit être rétribué par l'Etat, alors qu'il se fera honorer directement par les patients privés. C'est vers un tel statut mixte que l'on s'oriente actuellement chez nous de façon fort judicieuse.

Reste le problème essentiel du statut des médecins praticiens, qui sont les plus nombreux et qui sont en première ligne : c'est eux qui sont consultés par les patients, qui les prennent en charge, seuls ou avec la collaboration d'un confrère spécialiste, ou qui les orientent vers un hôpital ; ils représentent l'armature de tout notre appareil médical et, sans eux, l'équipement médico-chirurgical d'une communauté, si perfectionné fût-il, ne serait qu'un trompe-l'œil. Or il est indispensable que les médecins praticiens soient indépendants : devant avoir l'intérêt du malade comme seul critère de leur activité, ils ne sauraient dépendre d'un employeur, qu'il s'agisse de l'Etat, d'une institution d'assurance ou d'une quelconque entreprise, sans courir le risque de voir s'opposer l'intérêt de leurs patients et celui de leur employeur ; c'est une évidence que devraient

considérer non seulement les médecins eux-mêmes, mais aussi les responsables des assurances sociales et les hommes politiques ; je pense ici tout particulièrement au Département fédéral de l'intérieur et à son office des assurances sociales, dont la politique, dans ce domaine, nous paraît fort dangereuse.

Le problème de l'organisation et du statut de la profession médicale dans les diverses formes de son activité est, on le voit, avant tout politique ; qu'on nous fasse de la bonne politique et nous ferons de la bonne médecine.

Tribune de Lausanne 23.11.1967

L'Université de Lausanne fête son nouveau recteur

(TdL) — Hier, c'était fête à l'Université de Lausanne. En effet, au cours de la traditionnelle cérémonie, on devait assister à la passation des pouvoirs entre M. Henri Zwahlen, professeur à la Faculté de droit, recteur sortant, et le professeur Jean Delacrétaz, de la Faculté de médecine, nouveau recteur. La cérémonie d'installation se déroula hier matin en l'aula du Palais de Rumine, qui avait été abondamment fleuri, et ce qui nous valut d'oublier un peu l'épouvantable décoration qui subsiste aux murs et au plafond. De nombreuses délégations étaient présentes, le corps professoral, les délégations des sociétés estudiantines, fort colorées dans leur tenue de gala, les représentants des autorités cantonales et communales, ainsi qu'un public toujours friand de ce genre de cérémonie où l'on peut apprécier la meilleure éloquence. Sur le plan musical, l'Orchestre de chambre de Lausanne exécuta plusieurs morceaux sous la direction de son chef, M. Victor Desarzens. Parmi les allocutions, on devait entendre celle de M. Pierre Oguey, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique et des cultes. Il rendit hommage, un hommage justifié, au recteur sortant de charge, le professeur Henri Zwahlen, qui durant son rectorat démontra la sérénité de son caractère, mais aussi sa fermeté alliée à une bienveillance très appréciée des étudiants. On doit

au recteur sortant de charge la réalisation d'initiatives heureuses. Le nouveau recteur, M. Delacrétaz, dit à M. Pierre Oguey qu'il avait confiance en lui, en d'autres termes, il espérait que l'on pourrait réaliser le programme et les projets universitaires.

Du reste, l'Etat a voté en faveur de l'Université, dans son prochain budget une somme de 13 170 000 francs. Le nouveau recteur rompt une lance en faveur de la recherche scientifique qui, dans notre pays, n'a pas la place qu'elle mérite. Il semble que la recherche scientifique devrait s'identifier et être même la suite normale de l'enseignement universitaire. Après quoi on entendit le recteur sortant de charge, M. Henri Zwahlen. Il insista sur les préoccupations qui habitent le sénat de l'Université mais aussi les étudiants. Il faudra trouver à ces problèmes une solution urgente, surtout dans le domaine social. L'ancien recteur devait conclure en exprimant sa reconnaissance à ses collaborateurs ainsi qu'au chef du Département de l'instruction publique qui a toujours témoigné un intérêt très vif envers l'Université. Mais il ne devait pas achever sans féliciter celui qui lui succède et retracer rapidement la carrière du nouveau recteur qui, à la Faculté de médecine, enseigne d'une manière très brillante.

En fin d'après-midi, ce fut la traditionnelle réception au Palais de Rumine. Mc.

UN RECTEUR FACE À L'AVENIR

PAR PIERRE BÉGUIN

L'UNIVERSITÉ de Lausanne vient d'installer son nouveau recteur. Pour inaugurer son mandat de deux années, celui-ci a pris nettement position contre une aide de la Confédération à nos instituts d'enseignement supérieur. A l'entendre, l'Etat central prendrait prétexte de cet octroi de subsides pour contrôler l'activité des universités et l'autonomie de celles-ci serait automatiquement compromise. Au surplus, si l'on comprend bien ce qui fut dit jeudi en l'aula de Rümme, une subvention fédérale serait par définition une duperie, en ce sens que la Confédération percevait dans les cantons les sommes qu'elle redistribue ensuite avec plus ou moins de générosité. Dans ces conditions, il n'y aurait qu'une solution: que les cantons restent les maîtres de leurs écoles supérieures et qu'ils en assument toutes les charges.

On aimerait pouvoir admirer la crânerie de cette attitude qui va à contre-courant de la tendance générale actuelle. On voudrait être en mesure d'applaudir des deux mains à l'intransigeance de ce fédéralisme. On regrette d'être obligé de contester ces augustes propos. Nous ne vivons ni en 1900, ni en 1925, ni en 1950. Nous nous apprêtons à aborder l'année 1965, dont les tâches sont prévisibles. Nous avons le strict devoir de prévoir ce que seront, en 1975 ou en 1980, les besoins de l'enseignement supérieur. Et nous savons d'ores et déjà — le rapport remarquable de la commission Labhardt vient de le confirmer — devant quelles redoutables échéances nous allons nous trouver placés à cet égard.

Quant au retard accusé par le développement de notre appareil universitaire, il n'y a plus rien à apprendre. Les professeurs ne sont pas assez nombreux. Ils sont accablés de besognes qui ne leur permettent pas d'assumer réellement leur vocation. Ils manquent d'assistants. Les crédits des bibliothèques sont ridiculement modestes. Les étudiants s'entassent dans les salles de cours et se disputent les places dans des laboratoires dont beaucoup sont désuets, quelquefois scandaleusement vétustes. Comme l'a écrit la commission Labhardt — dont les membres ne sont point des esprits légers — « la situation, aujourd'hui précaire, sera bientôt intolérable ». Il faut procéder sans retard à de très importants investissements. Il faut en outre augmenter notablement les dépenses de gestion courante. La Suisse qui dépense un peu plus de 200 millions pour son enseignement supérieur doit envisager de lui consacrer, dans une dizaine d'années, non moins d'un milliard.

On en est arrivé là, précisément, parce que l'on n'a pas su prévoir. Prévoir qu'une civilisation hautement technicienne exigerait la formation de cadres beaucoup plus nombreux. Prévoir que l'équipement deviendrait extrêmement coûteux. Prévoir que les pays neufs viendraient nous demander de former leurs premières élites et que, de

ce fait, les effectifs d'étudiants iraient jusqu'à doubler dans certaines universités, comme celles de Genève et de Lausanne. On en est arrivé là, également, parce que l'on s'est laissé aller à l'illusion que huit cantons pourraient prendre à leur charge tous les frais d'une formation supérieure qui intéresse l'ensemble du pays et assumer, au surplus, la tâche — relevant de notre politique extérieure — d'aider les pays en voie de développement.

Fort heureusement, la nécessité d'un changement fondamental dans notre politique universitaire s'est imposée. Des voix autorisées se sont élevées depuis plusieurs années pour nous amener à sortir de l'ornière. Dans les milieux compétents, cette nécessité n'est plus contestée. Et l'on a reconnu que les huit cantons universitaires, isolés, jaloux d'une souveraineté inadaptée aux besoins du temps présent, travaillant en ordre dispersé, se trouvent dans l'incapacité de résoudre le problème. On sait qu'ils ne peuvent pas s'en tirer sans une aide substantielle de l'Etat central, lequel bénéficie de l'avantage d'avoir des ressources provenant des taxes de consommation et par conséquent d'un rendement plus souple et plus ample que nos pauvres impôts directs cantonaux. On sait qu'ils ne peuvent demander au pays tout entier l'effort nécessaire qu'à la condition de se grouper, de coordonner leurs initiatives, d'éviter les doubles emplois et de se répartir rationnellement les tâches.

Il n'est pas vrai, qu'une aide fédérale doive se traduire obligatoirement par une ingérence de l'Etat central dans la vie universitaire. Il y a plus d'un demi-siècle que la Confédération subventionne les écoles primaires, particulièrement dans les cantons les moins bien nantis. Sans doute veille-t-elle à ce que les sommes allouées soient réellement affectées aux buts en faveur desquels elles ont été consenties. Mais l'enseignement primaire est resté indemne de toute influence fédérale. Il est après comme devant l'apanage des cantons. Et l'on doit bien reconnaître que la Confédération, présidant à la grande œuvre des autoroutes, emploie à cet effet une dizaine de fonctionnaires, mais que tout le travail réel est assumé — avec quelle efficacité et quel talent! — par les bureaux cantonaux. Veut-on nous faire croire que les maîtres de l'enseignement supérieur et les chefs des Départements de l'instruction publique seraient inhabiles à maintenir solidement une autonomie universitaire dont la commission Labhardt est la première à proclamer l'intangibilité?

Le vrai fédéralisme est fait de mise en commun des efforts pour la construction d'une œuvre nationale. Il exclut un stérile repliement sur soi-même. Il est vrai qu'il y a un autre fédéralisme, négatif, facteur de sous-développement. Ce n'est pas le nôtre.

Bn.

gazette
Lausanne
21.11.1964

20.11.64. Gazette Lausanne

LE RECTEUR JEAN DELACRÉTAZ A ÉTÉ INSTALLÉ HIER À RUMINE

Il n'est pas opportun que la Confédération prenne à sa charge une partie des dépenses des universités cantonales, affirme-t-il

C'est devant un nombreux auditoire que le professeur Jean Delacrétaz a été installé hier matin, en qualité de nouveau recteur de l'université. Prenant la parole au nom des autorités, M. Pierre Oguey, conseiller d'Etat, a exprimé tout d'abord sa profonde reconnaissance au professeur Zwahlen, recteur sortant de charge. Il a souligné le rôle joué par M. Zwahlen au cours de son rectorat et les progrès accomplis grâce à lui par l'université.

S'adressant au nouveau recteur, M. Oguey a témoigné de sa satisfaction à voir un représentant de la Faculté de médecine accéder au rectorat au moment où cette discipline se trouve placée devant d'importants problèmes de réorganisation.

En ce qui concerne l'appui de l'Etat à l'université, M. Oguey a cité des chiffres qui montrent à quel point les charges financières incombant au gouvernement cantonal augmentent dans de galopantes proportions. Cet automne, le budget proposé au Grand Conseil pour l'université, facultés et écoles s'élève à 13 170 000 francs, sans compter des crédits votés pour l'équipement et l'achat de terrains.

Les questions financières ne sont toutefois pas les seules préoccupations du Département de l'instruction publique, et M. Oguey a consacré une partie importante de son discours

à définir le statut de la recherche scientifique, sujet fréquemment abordé de nos jours sous les angles les plus divers. Le développement scientifique ayant entraîné à notre époque un accroissement quantitatif et un fractionnement de la recherche, il peut apparaître préférable de concentrer l'investigation scientifique dans des instituts spécialisés, quitte à les détacher des universités.

Une telle solution serait néfaste au développement des universités puisqu'elle les priverait de forces précieuses. Il est d'ailleurs à prévoir qu'un chercheur isolé de l'université se verrait exposé à d'inattendus mécomptes. « J'ai la conviction, affirme M. Oguey; que les universités pourront assumer la majeure partie de la recherche scientifique fondamentale moyennant qu'elles acceptent de coordonner leurs efforts et d'introduire en leur sein même l'esprit indispensable. » La recherche et l'enseignement ne sont pas des activités inconciliables, loin de là, l'audace et l'imagination requises par l'une, l'esprit de synthèse qui prévaut dans l'autre pouvant se féconder réciproquement et contribuer à créer d'harmonieuses carrières où la découverte et la transmission du savoir acquis auraient, tout à tour, leur part.

« Je vois les jeunes chercheurs, les meilleurs, garder le contact avec l'université, donnant soit un chapitre ou l'autre du cours général d'un professeur en titre, soit un cours de privat-docent, rentrant plus tard à l'université comme professeur et directeur de recherches; et je les vois tous travailler ensemble avec ce même enthousiasme qu'on peut conserver jusqu'à la fin de ses jours. »

M. Oguey a terminé son allocution en exprimant sa confiance dans le développement futur de l'université.

3 (suite a) cine socialisée se répand de plus en plus. M. Delacrétaz a montré en quel sens la pratique de la médecine pouvait être structurée afin que soient évités les écueils d'un conservatisme démodé et d'une planification abusive. (4)

Les étudiants avaient également leur part à la manifestation. Le président de l'Union des étudiants lausannois, avec une netteté et un courage fort sympathiques, a indiqué en quel sens les étudiants souhaitent voir s'améliorer leur condition présente

3 (suite b) pour que l'université devienne pleinement ce haut lieu du savoir qu'elle éprouve quelque peine à être de nos jours.

Signalons encore que le verbe n'était pas le seul maître de l'Aula; la musique a été également représentée, grâce à deux remarquables interventions de l'Orchestre de chambre de Lausanne qui, sous la direction de M. Victor Desarzens, a interprété des œuvres de Haendel et Mozart.

LE PROCTEUR ZWAHLEN

2 LA QUANTITÉ ET LA QUALITÉ DES ÉTUDIANTS

Le professeur Zwahlen, recteur sortant de charge, a présenté un rapport très détaillé et précis sur les événements qui ont marqué la vie universitaire lausannoise pendant les deux dernières années. Le phénomène central est, bien entendu, l'augmentation du nombre des étudiants. De 1953 à 1963, l'effectif de l'Université de Lausanne a augmenté de 86%; le semestre d'été de cette année a marqué une certaine stabilisation, mais la courbe ascendante semble reprendre actuellement de plus belle. Quoi qu'il en soit, la tendance à la hausse ne semble pas devoir connaître d'affaiblissement dans les années à venir; des mesures devront être prises très rapidement pour que certaines facultés ne se trouvent pas à brève échéance dans une situation insupportable.

L'augmentation rapide du nombre des étudiants va de pair avec un nombre plus grand d'échecs aux examens. Il semble qu'une idée fautive se soit répandue dans le grand public, en vertu de laquelle ne réussit dans la vie que le possesseur d'un diplôme universitaire. Ceci dit, il est

incontestable qu'il reste beaucoup à faire pour que l'Université de Lausanne soit à la hauteur des exigences actuelles. Relevant l'importance du rapport Labhardt, M. Zwahlen a montré que l'université, tout en écartant sans ménagement les éléments paresseux ou incapables, se doit de préparer à tout étudiant doué, des conditions de travail normales. Dans cette perspective, l'achat par l'Etat de Vaud de la propriété de Dorigny est un événement rejoignant qui devrait permettre aux facultés menacées d'étouffement dans le quartier de la Cité de respirer un peu plus librement.

Un autre problème a encore été abordé par le prorecteur: celui du pourcentage des étudiants étrangers, qui approche des 50% à Lausanne. Ce chiffre, qui n'est dépassé que par celui de Genève, est l'un des plus élevés d'Europe. Les mesures prises pour diminuer quelque peu cette proportion ne relèvent donc pas d'une attitude xénophobe et ne contredisent en rien une tradition d'hospitalité fermement établie.

3 M. Jean Delacrétaz a consacré la première partie de son discours à un problème fréquemment débattu dans les universités cantonales, celui de l'aide fédérale, dont il a été question à propos du rapport Labhardt. Est-il opportun que la Confédération prenne à sa charge une partie des dépenses des universités cantonales? La réponse de M. Delacrétaz est négative: il est clair, selon lui, que les fonds accordés par la Confédération proviendraient pour une bonne part, indirectement, des cantons qui se financeraient eux-mêmes; il est incontestable, d'autre part, que l'apport de la Confédération s'assortirait

d'un contrôle où les universités cantonales verraient leur autonomie compromise. Le financement des universités doit donc rester l'affaire des cantons.

Examinant ensuite les conditions actuelles de la profession médicale, M. Delacrétaz a précisé que la conception traditionnelle de la médecine considérée, comme profession libérale trouve à notre époque de nombreux correctifs. Il importe de sauvegarder l'indépendance du médecin et la liberté de choix du patient, tâche difficile au moment où la médecine

Feuille d'avis du 19 août 1964

Installation du nouveau recteur de l'Université

Aujourd'hui, l'« Alma mater » de Lausanne est en fête, en l'honneur de son nouveau recteur, le professeur Dr Jean Delacrétaz, de la Faculté de médecine, qui succède dans ces hautes fonctions à M. Henri Zwahlen, professeur à la Faculté de droit.

La cérémonie d'installation s'est déroulée ce matin dès 9 h. 30 en l'Aula du Palais de Rumine, abondamment fleurie, dans une ambiance à la fois solennelle et joyeuse, en présence du corps professoral, des délégations des sociétés estudiantines en tenue d'apparat, des représentants des autorités cantonales et communales et d'un nombreux public.

Comme il est de tradition, l'Orchestre de Chambre de Lausanne prêtait son concours à la manifestation et exécuta brillamment, sous la direction de M. Victor Desarzens, entre les discours, des œuvres de Handel et de Mozart.

L'ÉTAT ET L'UNIVERSITÉ

Dans son discours, que nous sommes contraints de résumer à l'extrême, M. Pierre Oguey, conseiller d'Etat, chef du département de l'Instruction publique et des Cultes, a rendu tout d'abord hommage au recteur sortant de charge, le professeur Henri Zwahlen, pour la sérénité, la fermeté et la bienveillance qui ont marqué son attitude dans ses lourdes fonctions administratives, auxquelles il a bien voulu ajouter la réalisation d'initiatives heureuses et la

direction personnelle des études nouvelles propres à accélérer le développement de notre Alma Mater.

DISCOURS DU NOUVEAU RECTEUR

Puis s'adressant au nouveau recteur, en la personne duquel il salue la Faculté de médecine, il lui exprime sa confiance en la manière dont il abordera et traitera les problèmes universitaires. M. Pierre Oguey expose ensuite l'effort accompli par l'Etat en faveur de l'université, dont le budget, qui était de 6 871 765 fr. en 1961, a été porté cet automne à 13 170 000 fr.

L'orateur aborde ensuite l'importante question du développement de la recherche scientifique, qui devrait désormais se combiner avec l'enseignement universitaire. L'université, dans ce domaine, a encore un grand rôle à jouer en tant que lieu de rencontre de toutes les branches du savoir et de toutes les préoccupations de l'esprit humain.

M. HENRI ZWAHLEN PASSE LA MAIN

Le recteur sortant de charge passe en revue les événements importants qui ont marqué sa direction et la vie universitaire durant ces deux dernières années: L'Université a perdu sept professeurs honoraires, un professeur en activité, deux chargés de cours, et six étudiants, dont quatre ont été victimes d'accidents de la circulation. Les re-

traîtes ont été aussi nombreuses que les déuils.

M. Zwahlen salue les nouvelles et jeunes forces qui sont venues combler les vides.

Puis, soulignant l'augmentation énorme du nombre des étudiants, il exprime les graves préoccupations qui en découlent tant pour l'Université elle-même que pour nos autorités, non seulement au point de vue administratif, mais encore sous l'aspect social. De nombreuses réformes doivent être envisagées.

En attendant, l'ancien recteur tient à remercier ses collaborateurs et à exprimer sa gratitude au chef du Département de l'Instruction publique pour son intérêt actif envers l'Université, et pour sa compréhension objective et bienveillante des droits et des devoirs d'une institution autonome.

En terminant, il s'adresse à son successeur qu'il félicite de sa rapide et brillante carrière à la Faculté de médecine; il est rare, non unique pour un professeur de passer directement du décanat au rectorat.

M. Zwahlen souhaite au professeur Jean Delacrétaz de trouver dans sa nouvelle charge de belles satisfactions, car, quoique pesante, elle présente aussi d'agréables aspects.

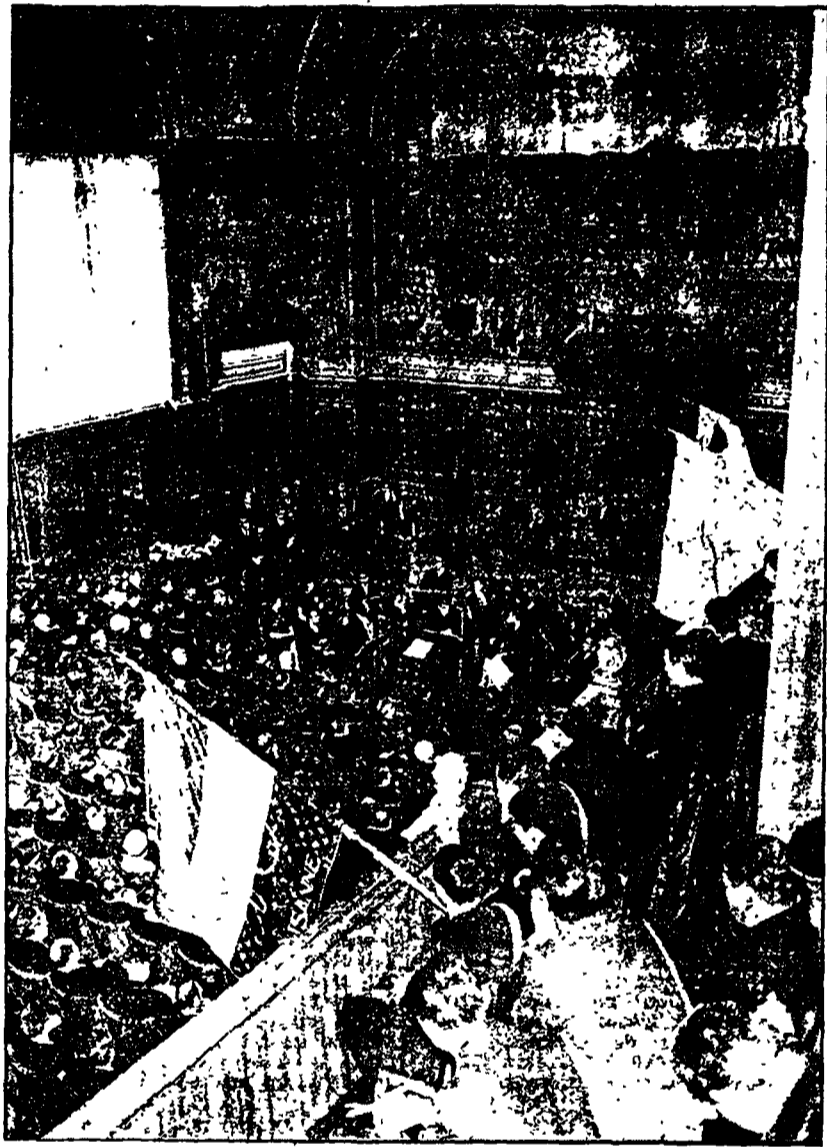
LA VOIX DES ÉTUDIANTS

Président de l'AGECITE et de l'Union des étudiants lausannois, M. Maurice Graber se fait aussi leur porte-parole pour remercier le recteur sortant de charge de la sollicitude attentive qu'il a témoignée aux étudiants, admis comme interlocuteurs, valables, et se réjouit de la collaboration également souhaitée par le nouveau recteur, en vue de satisfaire aux aspirations les plus légitimes de la gent estudiantine.

Le temps nous manque, hélas, pour donner de larges extraits du très remarquable discours du professeur Jean Delacrétaz, recteur entrant en charge, dans lequel il affirme sa volonté et son esprit de collaboration avec l'Etat, puis remercie le prorecteur, M. Zwahlen, du rôle important et fructueux qu'il a joué à la tête de la Commission universitaire, aux fins de sauvegarder l'autonomie de notre Université cantonale, laquelle aurait tout à perdre à être transformée en section cantonale d'une Université fédérale.

S'adressant aux étudiants, le nouveau recteur déclare qu'il est pleinement acquis à l'idée d'entretiens très ouverts avec leurs représentants; en tout cas, toutefois que ceux-ci se montrent réfléchis que, doctrinaires, et non plutôt que suffisants.

Enfin, et à l'usage de toute assistance, c'est le professeur médecin qui expose ses vues sur l'évolution du statut professionnel, social, philosophique, finalement politique des médecins, libéralisme de la profession et bien mal en point; s'inscrivant



M. Delacrétaz prononçant son allocution.

tion. L'opération n'est pas encore intervenue. Les médecins ne s'en trouvent pas moins dans une situation ambiguë dont ils ne sortiront que par la promotion

d'un système nouveau tenant compte de tous les aspects de l'organisation de la profession médicale.

P. V.



M. Zwahlen, le recteur sortant, s'entretenant avec M. Delacrétaz, le nouveau recteur de l'Université.

Dîner au Café du Major Davel, à Morrens,
du 29 septembre 1966.

Commission Universitaire.

1er menu

Cuisses de grenouilles

Médailon de chevreuil

ou Civet de lièvre

Nouillettes au beurre

2ème menu

Terrine

Tournedos aux morilles

avec garniture de tomates et asperges

Pommes frites

Dessert

Vacherin au cassis

ou Cassata au marasquin

Ananas au kirsch.



UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

LE RECTEUR

Jendredi 29 sept. dîner
Café Major Davel.
91.11.16. M. Badentscher.

Lausanne, le 21 septembre 1966.

A Messieurs les membres de la Commission Universitaire.

Monsieur et cher collègue,

La séance de la Commission universitaire du 29 septembre sera, sauf imprévu, la dernière de mon rectorat. Elle sera suivie d'un dîner au Café du Major Davel, à Morrens. J'espère vivement que vous me ferez l'honneur et le plaisir d'y prendre part.

Veillez agréer, Monsieur et cher collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Recteur :

Jean Delacrétaz.

Réponse : amical

24/9

M. Girardet

M. Hanin

M. Girardet

M. Rivier

M. Briandot

M. le Recteur

M. Biglino

M. P. L. Pelet

M. Guisica

M. Piolat

M. Sermond

M. Cosandey

JB/ir.



UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

LE DIRECTEUR
DE L'ÉCOLE DES
HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

Epalinges, le 24 septembre 1966

Monsieur le professeur
Jean Delacrétaz
Recteur de l'Université
L a u s a n n e

Monsieur le Recteur et cher collègue,

Je vous remercie vivement de votre invitation à participer au dîner auquel vous conviez la Commission universitaire le 29 septembre. C'est avec grand plaisir que j'y prendrai part.

Veillez agréer, Monsieur le Recteur et cher collègue, l'expression de mes sentiments dévoués.

A handwritten signature in cursive script, reading "R. Grosjean".

R. Grosjean